



Association de promotion du BOURGOGNE DIJON (APBD)

17 Rue Parmentier

21000 DIJON

N° d'immatriculation N° W212013599 Préfecture de Côte d'or

Procès-verbal du conseil d'Administration

Dijon, le 15 mars 2025

Le conseil d'administration de l'association des vignerons du Bourgogne Dijon s'est réunis le 15 mars 2025 à 17h00 au siège de l'association sur convocation du président

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le conseil d'administration est présidé par Jean-Luc THEURET, président de l'association. Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. Pierre DEREY, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des administrateurs étaient présents ou représentés. Le conseil d'administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 13 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le président.

- désignation d'un membre du conseil pour faire suite à la démission de M. Sylvain PABION de son rôle de trésorier au sein de l'association :

Après débat entre les administrateurs, le président de séance a sollicité les candidatures pour pourvoir au poste de trésorier vacant, conformément à l'ordre du jour :

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL

La candidature était la suivante :

Mme Violaine MOISSENET

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la proposition.

De tout ce qui est dit au-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal

A Dijon, le 15 mars 2025

Le secrétaire

Le président

Association de promotion du BOURGOGNE DIJON (APBD)

17 Rue Parmentier

21000 DIJON

N° d'immatriculation N° W212013599 Préfecture de Côte d'or

Procès-verbal de l'assemblée Générale

12 mars 2025 à 17h30

**Dans les locaux du cellier du caveau de Marsannay la Côte 41 rue Mazy 211160
Marsannay-la-Côte**

Les membres de l'association se sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour :

16 adhérents, ont émargés la feuille de présence, représentant 88% de la superficie plantée.

Assistaient également à la séance :

- Guillaume WILLETTE représentant le syndicat des Bourgognes.
- Gérard FERRIERE, Jean-Michel VERPILLOT, Jeremie PENQUER et Philippe LEMANCEAU représentant la Métropole de Dijon,
- Angelo TOFFOLI en tant que membre bienfaiteur

- M. Jean-Luc THEURET préside la séance

Après un tour de table de présentation, deux scrutateurs ont été nommés :

- M. Pierre DEREY pour le domaine Derey frères
- Mme Violaine MOISSENET pour le domaine des Vignes de Jeanne

- Mme Julie ANGUENOT effectue le procès-verbal de délibération

Après les explications données par le président dans son rapport à l'assemblée portant principalement sur :

- Avancement de notre dossier de D.G.C
- Actions de promotion et de communication réalisées
- Les principaux enseignements de l'année écoulée

RT
VH
JA

- Les priorités 2025/2026

Et les précisions apportées par Guillaume Willette et Manuel Olivier,

A l'issue de celles-ci, les décisions suivantes ont été arrêtées :

Première résolution

Les membres de l'association présents et représentés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos (date de clôture au 31/12/2024) effectué par le président de l'association, approuvent les informations contenues dans ledit rapport.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Après présentation des comptes annuels aux membres de l'association A.V.B.D, les membres présents ou représentés approuvent les comptes de l'exercice qui se traduisent par un résultat positif de 351.87 Euros.

En conséquence, les membres donnent quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion lors du dit exercice et propose d'affecter ce résultat report à nouveau.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Après proposition du président et débat de l'ensemble des adhérents présents lors de l'assemblée générale, les membres de l'association présents ou représentés décident de fixer le prix de la cotisation 2025 à 32.00 Euros par adhérent.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Pour prendre acte de la démission de M. Sylvain PABION (suite à son départ pour un autre domaine) de son rôle de trésorier au sein de l'Association des Vignerons du Bourgogne Dijon, et conformément à l'article 13 des statuts de l'association Des Vignerons du Bourgogne Dijon, le président de séance sollicite les candidatures pour pourvoir au poste vacant de trésorier.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection du membre. Le vote est exprimé comme suit : à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

L'assemblée générale procède donc au renouvellement du trésorier de son conseil d'administration, en votant le nouveau membre

Violaine MOISSENET,



DE
VT

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Les membres donnent pouvoir à tout porteur des présentes pour effectuer les formalités nécessaires.

Résolution adoptée à l'unanimité

La séance est clôturée à 19h15.

De tout ce qui est dit au-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal

A Dijon, le 13 mars 2025

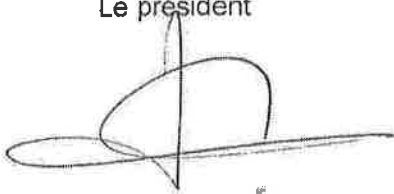
Les Scrutateurs



La secrétaire



Le président



Association des Vignerons du Bourgogne Dijon (A.V.B.D)

17 Rue Parmentier 21000 DIJON

N° d'immatriculation N° W212013599 Préfecture de Côte d'or

Dijon, le 9 septembre 2025

COMPTE RENDU DES ACTIONS MENEES EN 2024

Crée en novembre 2020, l'association est un collectif de vignerons ayant planté ou souhaitant planter sur le territoire détenant l'AOC Bourgogne de 5 communes de Dijon Métropole.

L'objectif étant :

Promouvoir l'AOC Bourgogne Dijon

Conduire une politique commune visant à :

- Obtenir la Dénomination Géographique Complémentaire BOURGOGNE DIJON
- Promouvoir des vins de qualité,
- Être l'organe d'échange, de partage et de conduite de projets communs
- Coordonner et véhiculer des messages et des actions pour le développement et la notoriété du Bourgogne Dijon et plus généralement à celle de la Métropole.

Ce qui a été fait en 2024 (liste non-exhaustive) :

- Validation par le CRINAO (11/01/2024) de notre demande de D.G.C et transfert au niveau national
- Développement de la notoriété du vin de Dijon lors de :
 1. Participation aux journées métropolitaines (Balade découverte dans les vignes), et à la rencontre du personnel de la Métropole et à quelques actions pendant le mois des climats.
 2. Participation aux événements en lien avec le pôle culturel de la Cité de la Gastronomie (Show les papilles, week end gourmand du Chat Perché à Dole, Apéro-Opéra, inauguration d'expositions
 3. Avec Dijon Bourgogne Events (Foire Internationale et Gastronomique de Dijon)
 4. et aux Grands Jours de Bourgogne.

Moyens mis en œuvre :

1. Bénévoles : **894 heures de travail** ont été nécessaire à la planification et à l'organisation des actions réalisées en 2023.
2. L'ensemble des moyens humains (y compris bénévolat) mis à disposition correspond à un budget de **21980€**

En complément du fonctionnement récurrent de l'A.V.B.D, les actions prévues pour 2025 :

- Préparation du dossier administratif, organisation et réception des membres de la commission d'enquête nationale de l'INAO pour la D.G.C Bourgogne Dijon
- Les différentes manifestations organisées par la Métropole
- La foire internationale et Gastronomique de Dijon (sous le pavillon de la Métropole)
- La Saint Vincent de Dijon (sous le pavillon de la Métropole)
- Le mois des Climats
- Randonnée et dégustation
- Exposition GAIA (musée-jardin de l'Arquebuse)
- Concert de la rentrée LALALIB
- Show les papilles (Cité Internationale de la gastronomie et du Vin de Dijon) ...

